

N/REF : 13/08/2026 16H21 C:000502 I:15796
V/REF : 885138
V/Email reçu le Jeudi 13/08/2026 à 16H21

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 0123
IMMEUBLE : LE RAMBURES -0123
7, SQUARE DU GAST
. 35700 RENNES

Rennes, le 28 Aout 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 7 SQUARE DU GAST - PASS CHANTIER
LOGT 604
LOGEMENT: 03 01 0123 07 0604 TYPE 3
MOTIF : CONSUEL ELT
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 21/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE ÉLECTRIQUE.C
ONSTAT :
REGLETTE SDB VETUSTE.
8 PRISES VÉTUSTES CUISINE, SEJOUR, CHAMBRE.
2 INTERRUPTEURS VÉTUSTES COULOIRS ET SÉJOURS.
5 PLAFONNIER CONNECTIQUE VISIBLE ET NON SÉCURISÉE.
TOILETTE APPLIQUE MURALE CONDUCTEUR NON PROTÉGÉS MÉCANIQUEMENT.
MULTIPLE ENDROIT CONDUCTEUR NON PROTÉGÉ MÉCANIQUEMENT.
TABLEAU A FUSIBLE A REMPLACER.
SORTI DE CÂBLES DANS LA CUISINE VÉTUSTE.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL.

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 25/08/26 A 11H41 DAVID.BAZIN@ESPACIL.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,87	79,87
	TOTAL H.T.			79,87
	T.V.A. a 10,00%			7,98
	TOTAL T.T.C.En EURO			<u>87,85</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.